

statutaires et pourraient par conséquent être discutés ici. Je n'ai plus que quelques phrases à lire.

M. l'Orateur suppléant: Le principe à la base de ce bill, c'est de savoir si on doit accorder huit jours de fêtes statutaires payés chaque année et si les employés qui travaillent ces jours-là doivent recevoir une double rémunération. Tous les jours de fêtes sont mentionnés dans le bill et c'est de cela seulement que nous pouvons parler. Dans un débat précédant la deuxième lecture, nous ne pouvons parler de rien d'autre, parce que ce n'est pas mentionné dans le bill.

M. Richard (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que le député s'en tient au sujet, car certains jours de congé indiqués dans le passage dont il donne lecture sont également mentionnés dans le bill présenté par le représentant. Je crois que ses observations sont régulières.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Le député peut parler des jours de vacances mentionnés dans le bill, mais il ne peut parler d'autres jours, parce que le bill ne les énumère pas et que nous discutons le bill.

M. Martel: Je m'en tiendrai à votre décision, monsieur l'Orateur.

(Texte)

En terminant, monsieur le président, je veux tout simplement mentionner que le bill présenté par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam n'est pas bien clair à ce sujet, tout au moins lorsqu'il prétend que selon la définition contenue dans la note explicative, à savoir:

...un tel employé est astreint à travailler un jour de fête statutaire, selon la définition qu'en donne le bill, il en sera rémunéré à temps double en sus de sa paye ordinaire pour ledit jour.

Il faut toujours rester dans la limite de ce qui est raisonnable. Or, à mon avis, le temps double est suffisant. Donc, s'il voulait modifier son bill en conséquence, il pourrait peut-être recueillir l'approbation générale.

(Traduction)

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter l'honorable député qui a présenté le bill. A mon avis, le bill est digne d'éloges. Je suis d'avis qu'on accorde autant de congés qu'il est possible d'en donner à des êtres humains, qui sont les seuls animaux à travailler. Nous devrions, je pense, réduire les heures de travail et accroître les congés pour tout le monde, y compris nous-mêmes. Il n'y a qu'un danger à réduire notre travail et à doubler notre rémunération, c'est que, d'autres pays ayant beaucoup plus de chômeurs que

nous en avons au Canada, nous pourrions ainsi, à cause de nos prix trop élevés fermer les marchés du monde à nos produits. Les Nations Unies devraient tenter un plus grand effort en vue de faire adopter un certain nombre de congés dans tous les pays du monde afin que la classe ouvrière du monde entier soit sur un pied d'égalité. Nous n'aurions plus besoin de recourir aux droits de douane pour protéger nos marchés intérieurs. Si les salaires et les jours de travail étaient les mêmes dans tous les pays, nous pourrions pratiquer le commerce librement et jouir d'une plus grande prospérité.

Je crois que le principe dont s'inspire le bill est déjà en vigueur au Canada. Je sais que les travailleurs du Manitoba touchent double rémunération lorsqu'ils travaillent un jour de congé statutaire et qu'ils ont tous les congés énumérés dans le bill. J'imagine qu'il peut y avoir des exceptions dans certaines provinces comme la province de Québec. On y a deux fois plus de congés statutaires que dans les autres provinces du Canada, mais la difficulté vient, comme l'a dit l'honorable préopinant, de ce que les marchands ne se conforment pas à la loi provinciale ni aux règlements municipaux dans cette province. Ils persistent à garder leurs magasins ouverts. En fait, ils en ont appelé à la Cour suprême du Canada de la loi municipale sur cette question.

Le gouvernement fédéral devrait peut-être adopter une loi pour mettre en vigueur tous les congés observés dans la province de Québec, de même que ceux qui sont proclamés en vertu des lois fédérales. De cette façon, les travailleurs auront plus de repos. A cause des machines que nous avons maintenant et du chômage qui sévit, je suis d'avis que les heures de travail pourraient être diminuées afin que les gens puissent jouir de la vie au lieu de passer leur temps à travailler. On ne fait qu'exister et non pas vivre quand il faut travailler de longues heures chaque jour. Il va sans dire que certaines personnes doivent travailler les jours de congé. Il a été question des infirmières et des autres employés d'hôpitaux. Ce serait probablement trop exiger qu'ils reçoivent une double rémunération pour travailler les jours de congé. Cependant, je ne crois pas que cette mesure législative ait été conçue pour parer à cette situation.

Je le répète, cela crée une situation difficile si un pays a trop de congés alors que d'autres pays n'en ont pas ou en ont très peu. Dans des pays comme la Chine, le Japon, l'Inde ou même la Russie, les gens doivent travailler 10 ou 12 heures par jour. En Russie, les femmes doivent nettoyer les rues et mènent vraiment une vie d'esclavage. Il est dommage